

Rentrée solennelle du Barreau

“ L'Ordre des avocats n'est pas un syndicat, ni un parti politique ”

Christian KOUIGA  
Libreville/Gabon

Lancées la veille par une conférence-débat portant sur la délinquance financière et économique, les manifestations de la 20e rentrée solennelle du Barreau ont pris fin vendredi, au palais de justice.

OUTRE la conférence sur “le criminel rituel au banc des accusés”, le discours du Bâtonnier de l'ordre des avocats du Gabon, Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, a davantage insisté sur “les grandeurs et servitudes de l'Avocat”. Histoire de rappeler aux hommes et femmes qui ont choisi d'exercer cette profession libérale, noble par essence, que leur métier est, de près, à l'image d'un couteau à double tranchant : « Lorsque les jugements rendus sont justes, ils partici-



Photo : Adjaô NTOUTOUME

Les avocats, aec, au centre, le bâtonnier Me Akumbu M'Oluna, vendredi dernier lors de la 20e rentrée solennelle du Barreau du Gabon. Photo de droite : L'assistance composée essentiellement des hommes et femmes du droit.



Photo : Adjaô NTOUTOUME

pent à la construction d'une nation apaisée; mais lorsqu'ils sont rendus avec complaisance et injustice, ils concourent à sa dislocation». Pour le Bâtonnier, l'avocat a donc le devoir de faire toujours preuve de « professionnalisme, dignité, délicatesse, impartialité, conscience et sérieux» dans l'exercice de sa profession. Puisque «c'est la connais-

sance et le savoir qui donnent le succès et assurent la renommée, et non la sorcellerie». Selon Me Akumbu, les avocats qui se distinguent par des déclarations tapageuses et des comportements négatifs, ternissent l'image de l'avocat. A leur endroit, il rappelle que «le Barreau du Gabon n'est pas un parti politique, ni un syndicat ou un menu à la carte

(...). Le métier d'avocat mérite un autre regard, marqué par le sérieux, le respect et la considération». Aux contempteurs du Barreau, qui laissent croire que celui-ci serait contre les pouvoirs publics, en dénonçant la mise en place du Tribunal spécial, sans textes réglementaires au préalable, Me Akumbu M'Oluna dira que « l'Ordre des avocats ne fait que

jouer son rôle de veiller à la bonne exécution du droit (...) Nous nous battons pour un meilleur service public et une justice équitable et de qualité au service de tous». A propos de la garde à vue et des détentions “abusives”, il a dénoncé les délais qui excèdent, dans certains cas, ceux définis par la loi. Pour lui, « la garde à vue est devenue un moyen d'humilier et de dé-

truire certaines personnes. A la prison de Libreville, sur plus de 2000 détenus, près de la moitié n'est pas toujours jugée. C'est pas normal !” s'est-il indigné. A cet effet, il a invité ses pairs avocats à se départir de toutes formes de pressions, pour assurer à notre pays « une justice équitable, juste et débarrassée de toutes formes d'injustice». Le discours du ministre du Travail, Simon Ntoutoume, représentant le 2e vice-Premier ministre, ministre la Justice, a permis de rappeler les rôles dévolus aux magistrats et aux avocats. Soulignant, au passage, que certaines décisions prises par les pouvoirs publics, pour créer certains organes parallèles, obéissent à l'engagement pris par le chef de l'Etat, notamment dans l'axe 1 de son projet de société “l'Avenir en confiance”, de consolider l'Etat de droit au Gabon.

Appui à la santé

Du matériel médico-chirurgical pour l'hôpital égypto-gabonais

LLIM  
Libreville/Gabon



Photo : LLM

Le geste symbolique de remise de don entre l'ambassadeur d'Egypte Hisham Fathy Mostafa, et le ministre délégué à la Santé, Célestine Oguewa Ba.

L'HÔPITAL égypto-gabonais de Libreville a reçu dernièrement, de la part de l'ambassadeur de la République Arabe d'Égypte, Hisham Fathy Mohamed Mostafa, un don de matériel médico-chirurgical composé de médicaments et d'équipements destinés à l'usage des médecins spécialistes et des patients de cette structure hospitalière. C'était au cours d'une cérémonie solennelle organisée en présence du ministre délégué à la Santé, Célestine Oguewa Ba, et de l'ensemble du personnel

de cet établissement hospitalier. Occasion pour le diplomate égyptien de préciser que cet acte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'accord de

coopération en matière sanitaire signé en 2006. «Une concrétisation de la détermination de la République Arabe d'Égypte à mettre à la disposition des peuples et gouvernements africains toutes ses capacités et son expertise, à travers la coordination avec les institutions, afin de garantir le renforcement des capacités et l'instauration du développement durable», a-t-il fait savoir.

La ministre déléguée Célestine Oguewa Ba a, pour sa part, loué ce geste qui, a-t-elle souligné, témoigne des «liens historique et fraternel» qui unissent nos deux pays. Avant de rappeler: « Depuis la signature en juin 2006 du protocole de coopération en matière de santé entre le ministère de la Santé de la République gabonaise et le Fonds égyptien de la coopération technique avec l'Afrique, devenu Agence égyptienne de partenariat pour le développement, votre pays n'a cessé d'appuyer l'hôpital égypto-gabonais par l'envoi de divers dons et médecins

spécialistes. (...) Des dons de médicament en 2011, des médicaments et consommables en 2013 et bien d'autres.»

Elle a donc exhorté le di-

recteur de cet hôpital, ainsi que l'ensemble du personnel, à en faire un bon usage.



DES Chaînes en + PENDANT 14 JOURS

REABONNEZ-VOUS AVANT LE 24 DECEMBRE ET BÉNÉFICIEZ DE CHAINES OFFERTES\*

86 00  
\*Coût d'un appel local  
CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS CANAL+